

LOI N° 2007-06 DU 26 JUIN 2007

Portant autorisation de ratification de quatre (04)
Conventions et de deux (02) Protocoles de l'Organisation
Maritime Internationale (OMI).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 22 juin 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

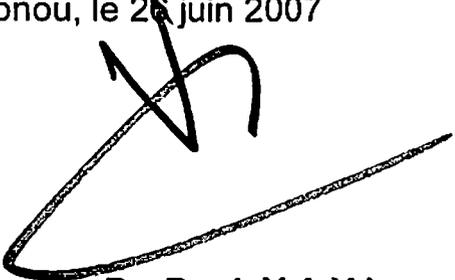
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, des quatre (04) conventions et des deux (02) Protocoles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ci-après :

- Convention internationale de 1999 des Nations Unies sur la saisie conservatoire des navires ;
- Convention internationale de 1990 de l'OMI sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, (OPRC 90) ;
- Convention n° 147 de l'Organisation internationale du Travail concernant les normes minima à observer sur les navires marchands ;
- Convention Internationale de 1993 des Nations-Unies sur les privilèges et hypothèques maritimes ;
- Protocoles de 1992 modifiant la Convention internationale de l'OMI de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, (protocole CRC 92) et
- Protocole de 1992 modifiant la Convention Internationale de l'OMI de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, (protocoles FIPOI 92).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Moussa OKANLA.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports, et des Travaux
Publics,



Armand ZINZINDOHOUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MDCTTP/PR 4
MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-
INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.